



MON PASSEPORT AMBULATOIRE

VOUS ALLEZ BÉNÉFICIER PROCHAINEMENT D'UN GESTE EN AMBULATOIRE AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES

La prise en charge ambulatoire désigne la réalisation d'actes sur des patients regagnant leur domicile le jour même. L'organisation de l'hospitalisation ambulatoire est donc centrée sur le patient avec un objectif : optimiser sa durée de séjour au strict temps utile afin d'améliorer son confort et la qualité de son accueil.

Votre passeport ambulatoire contient les documents nécessaires à chaque étape administrative et médicale de votre prise en charge.

C'est pourquoi, il faut **le conserver et le présenter** avec les documents complétés à **chaque rendez-vous**.

Étiquette patient

	Nom du médecin/chirurgien :
	Si consultation d'anesthésie prévue le : à
	Date d'intervention prévue le :

EN CAS D'EMPÊCHEMENT

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter le jour de l'intervention, vous devez prévenir par téléphone ou courriel, **au plus vite**, le secrétariat du **centre ambulatoire** dont vous dépendez (coordonnées au dos de votre passeport).

CHU DE RENNES

LA PRÉPARATION DE VOTRE INTERVENTION

LORS DE VOTRE CONSULTATION AVEC LE PRATICIEN

Lors de cette consultation, si le praticien vous prescrit des dispositifs médicaux ou traitement, **commandez-les rapidement** : ils sont nécessaires pour votre hospitalisation.

AVANT VOTRE CONSULTATION D'ANESTHÉSIE, MUNISSEZ-VOUS

- De vos **dernières ordonnances** de traitement personnel.
- De vos **dernières analyses** de sang et carte de groupe sanguin.
- De vos éventuels **comptes-rendus** radiologiques et cardiologiques.

LORS DE VOTRE CONSULTATION D'ANESTHÉSIE

Une ordonnance de médicaments anti-douleur peut vous être remise lors de ce rendez-vous. Récupérez vos médicaments à la pharmacie **avant votre hospitalisation**.



DÉROULEMENT DE VOTRE JOURNÉE D'INTERVENTION



HÔPITAL PONTCHAILLOU
CENTRE CHIRURGICAL ET INTERVENTIONNEL • PORTE 1 • AMBULATOIRE
2, rue Henri Le Guilloux • 35033 Rennes cedex 9
Tél. 02 99 28 97 33 • Courriel : secretariat.centreambulatoire@chu-rennes.fr

HÔPITAL SUD
REZ-DE-CHAUSSÉE
16, boulevard de Bulgarie • 35203 Rennes cedex 2
Tél. 02 99 26 58 77 • Fax. 02 99 26 58 76 • Courriel : secretariat.uaca.sud@chu-rennes.fr

www.chu-rennes.fr •

LES SUITES DE VOTRE INTERVENTION

De retour à votre domicile, **vous devez avoir** les médicaments anti-douleur prescrits.

EN CAS DE PROBLÈME OU POUR TOUTE QUESTION

N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe du centre ambulatoire, via les numéros de téléphone inscrits sur les documents remis lors de votre sortie.

LE LENDEMAIN DE VOTRE INTERVENTION

Un suivi est assuré par le centre ambulatoire le lendemain de votre intervention ou jusqu'à 3 jours après votre sortie, soit :

- via l'application My CHU Rennes
- par SMS
- par **téléphone**.

VOTRE RENDEZ-VOUS POST-OPÉRATOIRE

Le :

à :

LA VEILLE DE VOTRE INTERVENTION

POUR UNE BONNE ORGANISATION DE VOTRE PRISE EN CHARGE

L'avant-veille de votre venue, vous recevez soit :

- un **appel**,
- un **sms**,
- une **notification** via l'application **My CHU Rennes**,

pour préciser l'horaire de votre convocation.

- Signaler tout changement dans votre état de santé.
- Ne pas manger 6h** avant votre arrivée dans le centre ambulatoire.
- Ne pas boire 2h** avant votre arrivée dans le centre ambulatoire.
- Prendre une **douche le matin** de l'intervention avec un savon neutre neuf.
- Venir sans** bijoux, piercings et sans maquillage, **enlever** le vernis à ongles, semi-permanent...
- Ôter** vos lentilles, bijoux, piercings. Apporter vos boîtiers à lunettes et appareils auditifs.
- Ne pas apporter d'objet de valeur.
- Apporter vos **derniers résultats** de laboratoire et radiologiques.
- Apporter votre **ordonnance** de traitement habituel.
- Apporter l'autorisation d'opérer** pour les mineurs, **les 2 signatures** parent 1 et parent 2 **sont obligatoires (aucune prise en charge chirurgicale sans ce document)**.
- Prévoir un **accompagnant pour le retour** et la **1^{re} nuit** (prévoir 2 accompagnants en voiture pour le retour des enfants de moins de 6 ans).
- Apporter les dispositifs prescrits** (par exemple : béquilles, attelles, bas à contention, manchons, stérilet, etc.).
- Apporter la feuille de **consentement éclairé** renseignée.
- Compléter le formulaire **personne de confiance** et réfléchissez, si vous le souhaitez, à vos **directives anticipées**.

LE JOUR DE VOTRE INTERVENTION

VOTRE ACCUEIL DANS L'UNITÉ

Après **votre passage à la borne d'accueil** située dans le hall, vous serez accueilli(e) dans le **centre ambulatoire**. Dès votre arrivée, toute l'équipe médico-soignante est à votre disposition pour vous informer sur le **déroulement précis** de votre intervention.

PRÉPARATION POUR VOTRE INTERVENTION

Le personnel soignant **vérifie votre tension** et **votre température** et vous pose un **bracelet d'identification**.

Une tenue spécifique, **respectueuse de votre dignité**, vous est donnée pour l'intervention.

VOTRE INTERVENTION

Vous êtes accompagné(e) en salle interventionnelle à pied, en fauteuil ou en brancard.

RETOUR EN CHAMBRE / COCON

À votre retour, une collation peut vous être proposée, s'il n'y a pas de contre-indication médicale.

VALIDATION DE SORTIE

Le praticien, dans la plupart des cas, vient vous voir pour **valider la décision de sortie**.

ORGANISATION DE VOTRE SORTIE

Votre sortie s'effectue, **après validation** de l'infirmière et/ou du praticien. Vous quittez le centre ambulatoire avec les **recommandations à suivre** à votre domicile ainsi que les numéros utiles de l'établissement.

ACCOMPAGNANT

Un **accompagnant peut être présent** à vos côtés lors de votre accueil, puis vous rejoint dans le centre ambulatoire après votre intervention. Selon les consignes données, **la sortie peut n'être autorisée qu'en présence** d'un accompagnant.

DOCUMENTS RELATIFS À VOTRE SORTIE

- Lettre et compte-rendu opératoire.
- Ordonnance de soins et/ou de médicaments.
- Consignes post-opératoires.
- Rendez-vous post-opératoire avec le chirurgien.
- Arrêt de travail, certificat d'accident de travail, le cas échéant.
- Dispense d'activité scolaire ou sportive.
- Certificat de présence parentale ou de l'accompagnant.